



L'Inspecteur d'Académie,
Inspecteur pédagogique régional d'arts plastiques
Monsieur Alain MURSCHEL

à

Mesdames, Messieurs, les professeur(e)s d'arts plastiques
Sous couvert de Mesdames et Messieurs
les chefs d'établissements

Orléans, le 7 mai 2020.

Objet : Accompagnement sur l'enseignement des arts plastiques à distance #3.

Cher(e)s professeur(e)s d'arts plastiques,

En préambule, j'espère et je souhaite que vous vous portez tous au mieux, en bonne santé ; comme je tiens ici encore à vous remercier de votre mobilisation continue dans un enseignement distanciel faisant apparaître moult nouvelles ressources et riches documents partagés qui mettent en lumière vos propositions et celles de vos élèves. Puisse cet ensemble vous porter et vous dynamiser dans le continuum de cet enseignement à distance, comme dans votre retour en présentiel.

Comme vous le savez, la reprise des cours en présentiel - à partir du 18 mai pour les 6^{ème}/5^{ème} - est conditionnée et cadrée par [le protocole sanitaire](#), [la circulaire de reprise](#) et [les principes/priorités pédagogiques pour l'enseignement artistique](#), que vous retrouverez sur notre [site disciplinaire](#) et qui m'invitent à porter ici quelques points d'attention et propositions.

Si le protocole sanitaire consacre une attention sur les salles spécialisées, dont nous faisons habituellement siège, le respect primordial de mesures d'hygiène comme l'organisation fort complexe qui incombe aux chefs d'établissements doivent prévaloir. Il se pourrait, par exemples, que des établissements scolaires fassent le choix stratégique et bienveillant (pour vos élèves, mais aussi pour vous) de ne pas utiliser ces espaces chargés de matériels en tous genres, de vous attribuer une autre salle (partagée) ou vous inviter à vous déplacer de salle en salle à la rencontre des groupes/classes d'élèves. Je vous remercie de faire preuve de grande souplesse et d'adaptabilité, d'être réceptif à une éventuelle et temporaire nouvelle salle dédiée, où vous saurez sans nul doute prodiguer un enseignement des arts plastiques adapté, voire ouvrir votre mission à l'accompagnement éventuel éducatif et transversal.

Je sais pouvoir compter sur vos capacités créatives pour mettre en place des situations d'apprentissages adaptées et hybrides, selon les choix propres à chaque établissement, comme de pouvoir ajuster - au besoin et avec souplesse - votre rapport aux effectifs réduits, variables, aux formations de nouveaux groupes d'élèves, voire regroupement de niveaux, ou aux emplois du temps redéfinis, pour cause.

Les fiches DGESCO livrées sur [Eduscol](#) et déclinant les attendus de fin d'année, par niveaux, soulignent cette « responsabilité professionnelle des professeurs », notamment dans les **3 principes et priorités pédagogiques qui régissent les enseignements artistiques de la scolarité obligatoire (cycles 3 et 4), dont les arts plastiques :**

Prioritairement au retour, il convient d'accueillir, de rassurer, d'écouter, d'accompagner et de libérer la parole de tous (« **priorité éthique et sociale** »). Je vous renvoi à un guide synthétique élaboré pour la circonstance :

→ [Ecouter la parole des élèves en retour de confinement COVID 19 :](#)

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Reprise_deconfinement_Mai2020/69/3/Fiche-Ecouter-favoriser-parole-des-eleves_1280693.pdf

Ce qui vous mènera à travailler le retour au collectif, dans une reconquête d'un sentiment d'appartenance - à un groupe - en poursuivant, reprenant ou remettant ensuite à niveau chaque élève et dans toutes les hétérogénéités produites et effectives post confinement (« **priorité méthodologique** »).

Enfin, il ne s'agit point de bouclage des programmes, mais bien de penser, viser et renforcer l'accompagnement de tous, dans une logique de répétition des pratiques/notions/savoirs/... et de consolidation des acquis ; pour équiper - au mieux - chaque élève, dans la perspective d'une nouvelle rentrée/année scolaire à venir qui ne pourra en faire fi (« **priorité d'adaptation** »).

Aussi est-il préconisé - dans ce contexte particulier - de mobiliser **les compétences** plus que les questionnements/contenus des programmes : dont celles prioritairement : « *expérimenter, produire, créer* », « *être sensible aux questions de l'art* » et la plus évidente dans ce retour collectif : « *s'exprimer, analyser sa pratique, celle de ses pairs* ».

Compétences qui régissent les propositions et pistes suivantes, pensent la mise en place de pratiques simples, dans une pleine (ré)appropriation ou non, fonction de vos choix et/ou de vos situations aussi contraintes que diverses.

Proposition/Séance1: « *s'exprimer, analyser sa pratique, celle de ses pairs* » / « *être sensible aux questions de l'art* ». Privilégier les composantes théoriques/culturelles.

Prendre le temps de l'échange collectif, des témoignages et retours sur les ressentis de tous, les expériences artistiques vécues des uns et des autres durant ce temps confiné ; de partager les implications diverses (concours, défis, etc), de dresser un bilan et/ou de poser le regard sur les productions pléthores produites par les élèves dans

Inspecteur
d'Académie
Inspection
Pédagogique
Régionale
d'Arts
Plastiques

Dossier suivi par
Alain Murschel
IA-IPR d'arts
plastiques

Téléphone
06 79 55 42 25
Fax
02 38 79 45 87
Mél.
alain.murschel
@ac-orleans-
tours.fr

Rectorat
d'Orléans-Tours
21, rue Saint
Etienne
45043 Orléans
cedex 01

des situations et partages familiaux parfois inédits. [La carte des mini-galeries](#) pouvant être exploitée ici. Conclure éventuellement sur des artistes qui ont fait de la contrainte du confinement, un enjeu de leurs démarches artistiques (A. Poincheval, (Dans) la peau de l'ours. 2014 / Joseph Beuys, I like America and America Likes me, 1974, ...)

Proposition/Séance2 : « être sensible aux questions de l'art ». Privilégier les composantes théoriques/culturelles. Le visionnage de séquences vidéos, d'extrait de films, d'un documentaire sur l'art, etc. peut faire l'objet d'apport de vocabulaires spécifiques, de questionnements sur et autour de l'art pouvant ici à nouveau s'ouvrir au débat collectif. Une synthèse ou note d'intention des démarches observées peuvent être sollicitées, des renvois et usages de ressources faites, telle l'exploitation du [document regroupant divers sites](#), présent sur notre site.

Proposition/Séance3 : « expérimenter, produire, créer ». Penser le dessin dans et avec un espace restreint.
- Projection incitative d'une œuvre picturale (exemple Vélasquez, Les Ménines. 1656/57) et demander aux élèves de dessiner ce qu'ils voient étant téléportés dans le tableau (Il pourrait être amusant qu'ils représentent la classe entrain d'observer l'œuvre...)
- ou : partir d'outils graphiques de base apportés par chacun des élèves et laissés à sa table (extraits de sa trousse : stylos/marqueurs/surligneurs/crayons couleurs/feutres) et travailler avec eux les questions de saturation/contrastes d'espaces graphiques, notions de couleurs et de gestes qui se jouent dans un espace délimité, par exemple.
- Et si la météo le permet, une séance de croquis -en plein air- dans un endroit de l'établissement (cours, espace vert,...) et en pleine concertation et accord avec la Direction (en ayant anticipé et circonscrit préalablement l'orchestration du déplacement/sens de circulation) pourrait corroborer avec la distanciation sociale imposée...

Proposition/Séance4 : « expérimenter, produire, créer ». Penser le volume dans et avec un espace restreint. Toujours en prenant les précautions sanitaires d'usage, mettre à disposition quelques feuilles, solliciter ciseaux et colle chez élève et lui demander d'ériger une tour (la plus haute, la plus stable, etc), telle une Tour de Babel où chaque élève échafaude son édifice - de et à sa place -, mais collectivement, pour une même reconstruction (enfin) retrouvée...
Une floraison de tours jalonnant la sculpture, l'architecture, la peinture,... viendrait ponctuer/conclure la séance, avant que chacune d'elles termine son ascension dans la poubelle (précautions sanitaires : le stockage des productions étant donc ici naturellement à proscrire), au détour d'une photo prise par l'enseignant (et d'une désinfection des tubes de colle et autres ciseaux qui seraient éventuellement mis à disposition).

En ce sens, les productions (en cours/finalisées) peuvent être photographiées et relayées aux camarades restés sur l'enseignement à distance et servir de point d'appui à des [verbalisations](#) -à distance-. Une manière d'articuler présentiel/distanciel, dans une logique d'optimisation, de capitalisation et de reprise du distanciel en présentiel et inversement ; évitant toutes charges chronophages supplémentaires pour la conduite - éventuelle - des deux types d'enseignements. Auquel cas, vous pourriez donc reprendre/exploiter verbalement avec les élèves en présentiel ce qui a été demandé en distanciel, une manière donc de ne pas démultiplier les propositions ; de pouvoir assurer simultanément présentiel/distanciel. Fonction des situations, il se pourrait que certains professeurs restent en distanciel. Pour les autres, nous savons donc votre contrainte d'un double enseignement (présentiel/distanciel) ; que l'échange éclairant avec votre Direction saura trouver l'aménagement et l'adaptation les plus adéquats.

Entendu également que notre enseignement repose sur une séance/semaine et que celui-ci sera sujet à variabilité du fait de planifications diverses (EDT fixes ou modulables, classes/groupes habituels ou non, en alternance, par quinzaine, etc...), les pistes proposées pourraient donc déjà se suffire.

Propositions concrètes qui favorisent des mises en place et applications très rapides, de manière à vous accompagner et maintenir au mieux votre enseignement à distance (parallèle) qu'il ne faut donc par relâcher. Car il me semble important, que ce travail très mobilisant autour de l'enseignement distanciel, doit garder toute votre attention, notamment parce qu'il convient - maintenant - de monter en compétences et gagner en assurance dans les innovations de supports et propositions pédagogiques renouvelées que vous avez engagés, et qui à l'issue de ce qui s'est apparenté à de l'auto-formation, vous permet désormais d'approfondir de manière plus posée/réflexive.

Mais aussi parce qu'il ne faut pas oublier tous les autres élèves ; ceux toujours éloignés de cet espace éducatif sociabilisant et égalitaire.

Je vous remercie donc pour votre adhésion et votre bon sens, comme de votre appui précieux et nécessaire auprès de tous vos élèves, tant ceux à distance que pour ceux que vous rencontrerez - enfin - à nouveau de visu.

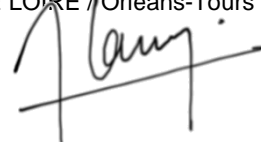
Je formule enfin le souhait appuyé qu'aucun élève - ici volontaire - ne soit, à son retour en présentiel, incriminé/stigmatisé de son absence éventuelle constatée jusqu'ici, fusse t-elle parfois douteuse : nous n'avons pas la maîtrise et la connaissance de tous les contextes, comme il est plus salubre et porteur de porter votre attention ailleurs : sur le présent et la suite.

Vous portez une « discipline d'éducation de la sensibilité », je vous sais porter cette même sensibilité.

Vous trouverez à la suite de cette lettre disciplinaire, un document émanant de l'IGESR Arts-Arts plastiques et le courrier commun rédigé par les IA-IPR de l'académie d'Orléans-Tours, dans lesquels nous nous inscrivons donc parfaitement.

J'espère vous avoir, moi aussi, ici quelque peu rassuré et ne doute pas que ce retour sécurisé et progressif face à vos élèves et au sein de votre réel environnement d'exercice sera fécond pour vous aussi qui étiez jusqu'ici confiné. Très courtoisement, avec toute ma considération.

Alain MURSCHÉL,
Inspecteur d'Académie – Inspecteur pédagogique régional d'arts plastiques
de la région académique CENTRE-VAL DE LOIRE / Orléans-Tours



Repères concernant les pratiques artistiques dans le cadre des protocoles sanitaires de la reprise de la scolarité obligatoire

Fiche arts plastiques

Préambule

- Des protocoles sanitaires sont fixés pour la reprise de la scolarité dans les écoles et les établissements : <https://www.education.gouv.fr/coronavirus-covid-19-reouverture-des-ecoles-colleges-et-lycees-303546>
- Une circulaire relative à la réouverture des écoles et des établissements est publiée : <https://www.education.gouv.fr/circulaire-relative-la-reouverture-des-ecoles-et-etablissements-et-aux-conditions-de-poursuite-des-303552>
- Cet ensemble est complété sur éduscol par des fiches d'accompagnement : <https://eduscol.education.fr/cid151499/reouverture-des-ecoles.html>

Le guide relatif à la réouverture et au fonctionnement des collèges et des lycées comprend une fiche dédiée aux enseignements dits spécifiques (pages 41 et 42). Celui dédié à l'école maternelle et primaire comporte également des fiches thématiques : activités sportives et culturelles, enseignements spécifiques éducation musicale, arts plastiques (pages 43 à 48).

Ces textes forment le cadre strict, sanitaire et réglementaire, de la reprise scolaire.

* * *

Les pratiques artistiques sont habituellement au cœur de l'enseignement des arts plastiques dispensé à l'école, au collège et au lycée. Le contexte sanitaire de la « reprise » engage à interroger leurs spécificités éclairées par les protocoles généraux rappelés ci-dessus. Le présent document pose pour les arts plastiques un ensemble de principes qui devront être rigoureusement respectés dès lors qu'une pratique artistique est engagée, plusieurs d'entre eux pouvant amener les professeurs à ne pas mener certaines pratiques d'ici la fin de l'année scolaire.

Remarques générales sur l'organisation de la salle

Les élèves doivent être répartis individuellement selon les prescriptions du protocole sanitaire. Le déplacement du domicile à l'école ou dans l'établissement d'outils, d'objets, de supports devant être strictement limité, il est recommandé de disposer devant chaque élève, par exemple dans une boîte spécifique, les moyens envisagés pour la pratique. Le passage au point d'eau est à proscrire, de même que les déplacements vers la réserve et l'accès une matériauthèque, à des outils communs ou au fonds documentaire que le professeur a pu constituer.

Pratiques collaboratives

- Les productions dites « à plusieurs mains », encouragées par les programmes, souvent organisées en ateliers ou en îlots constitués autour de projets à l'initiative des élèves sur la proposition de l'enseignant ne peuvent être maintenues. Les protocoles sanitaires sont effets défavorables aux partages d'outils comme aux manipulations techniques ou expérimentales associant plusieurs élèves ;
- Pour autant, la pratique plastique n'est pas tenue de se réduire exclusivement à l'usage d'un crayon et d'une feuille. Des formes pédagogiques adaptées, reposant sur des moyens modestes et conformes aux protocoles sanitaires, réunis par l'enseignant, y compris pour un usage unique, peuvent permettre de travailler en trois dimensions, de mobiliser la couleur, divers formats, l'image, etc.
- Il revient à chaque professeur, en accord avec son chef d'établissement, d'évaluer avec une extrême rigueur chaque situation pour pouvoir décider d'une stratégie appropriée.

Relation à l'espace

- Les pratiques visant les interactions entre la production plastique et l'espace réel (insertion dans le lieu, mise en scène, usage du socle, accrochage, etc.) sont interrompues tant que les mesures sanitaires de précaution ne sont pas levées.

Présentation de la production plastique

- Dès lors qu'il s'agit d'accueillir un public extérieur, les démarches de rencontre avec l'œuvre d'art, notamment dans le cadre de galeries d'établissement, sont suspendues. Les professeurs engagés dans ce type de dispositif veilleront à le réserver aux élèves de l'établissement.
- Les visites et les activités pédagogiques en présence des œuvres se feront en effectif limité et en strict respect des règles sanitaires de distanciation physique. Des modalités en ligne ou virtuelles, développées par de nombreux professeurs d'arts plastiques peuvent également être envisagées ;
- Les restitutions publiques des productions des élèves, dans ou en dehors de l'établissement, et les activités pédagogiques développées autour de cette présentation à un public extérieur sont également suspendues. Comme pour la rencontre avec l'œuvre d'art, des alternatives par exemple en ligne avec des moyens numériques peuvent être mises en œuvre.

Au sein des établissements scolaires, la réussite du déconfinement **repose sur la responsabilité de tous les personnels et particulièrement des professeurs** qui, tout en appliquant quotidiennement l'intégralité des consignes sanitaires, doivent repenser certaines des activités habituellement proposées aux élèves et parfois éviter certaines d'entre elles. Depuis le 16 mars, les professeurs d'arts plastiques ont fait preuve d'une inventivité remarquable qui a permis aux élèves d'entretenir le lien aux domaines qui les constituent, à la pratique et aux apprentissages. **Ce capital de propositions est un atout pour aborder la période de déconfinement et doit permettre de poursuivre le lien entretenu à distance avec les élèves ces dernières semaines en l'enrichissant d'activités en présentiel qui soient compatibles avec les exigences du protocole sanitaire.**

Lettre commune des IA-IPR de l'académie d'Orléans-Tours

Orientation pédagogique commune à toutes les disciplines pour la fin de l'année – mai/juin 2020

Le ministère a publié le 4 mai 2020 une circulaire relative à la réouverture des écoles et des établissements et aux conditions de poursuite des apprentissages. <https://www.education.gouv.fr/circulaire-relative-la-reouverture-des-ecoles-et-etablissements-et-aux-conditions-de-poursuite-des-303552>

Cette circulaire est accompagnée pour les écoles et le collège de documents complémentaires mis en ligne sur une page du site EDUSCOL : Réouverture des écoles : comment accompagner au mieux les élèves ? <https://eduscol.education.fr/cid151499/reouverture-des-ecoles.html>

Ces parutions récentes et les réflexions menées en son sein depuis l'annonce du déconfinement ont amené le collège des IA IPR à formaliser des éléments communs sur l'orientation pédagogique à donner à cette fin d'année scolaire. Ils sont bien évidemment en cohérence avec les textes ministériels et proposent quelques pistes complémentaires, elles-aussi en cohérence avec les indications nationales.

Le contexte très particulier de cette fin d'année scolaire conduit à une multiplication des situations possibles d'élèves dans les établissements. Entre ceux qui auront pu suivre la continuité pédagogique de manière efficace et continue et ceux que personne n'aura pu joindre et amener à rester dans des apprentissages, des cas intermédiaires variés sont décelables. Ils sont liés à l'équipement et à la connexion des élèves et des familles, à l'aide que ces dernières peuvent ou non apporter, à la situation sociale et sanitaire évolutive de chacun. Les professeurs n'auront pas pu également apporter tous, pour des raisons similaires, l'enseignement et le suivi habituels. Le retour en classe est quant à lui conditionné par de nombreux critères (volontariat, contraintes fixées par le protocole sanitaire national). Pour toutes ces raisons, nous ne pouvons pas à l'heure actuelle, mesurer la proportion d'élèves du secondaire qui rejoindront leur établissement d'ici l'été.

A la fin de cette année scolaire et en début d'année scolaire suivante, l'hétérogénéité scolaire sera très forte. L'enjeu pédagogique au cœur des mois à venir est donc, plus encore que d'habitude, celui de l'adaptation des enseignements à la diversité des situations. Il s'agit de se projeter d'ores et déjà dans l'année prochaine afin de permettre qu'elle soit la plus réussie possible pour chacun des élèves.

L'heure n'est pas au "bouclage" des contenus de programmes¹, mais bien à un renforcement de l'accompagnement, autant que faire se peut, de chaque élève pour consolider ses acquis, donner un nouveau souffle à sa motivation et l'aider à se projeter sereinement dans sa prochaine année scolaire.

Si la situation sanitaire le permet, les établissements sont invités à scolariser des élèves prioritaires¹ et à porter une attention particulière aux élèves mis en difficulté par la période de confinement¹ : il s'agit pour eux de revenir en classe afin de reprendre le chemin des apprentissages avec l'aide de leurs professeurs.

Les élèves de classe de terminale ont, par ailleurs, l'objectif du baccalauréat. Certains ont constaté que leurs résultats avant le confinement mettent en question la délivrance du diplôme. Il s'agit alors de les préparer spécifiquement aux oraux de rattrapage, et pour quelques-uns à la session de septembre. Ceux dont le diplôme semble d'ores et déjà assuré doivent, quant à eux, rester concentrés sur leurs futures études. Les professeurs peuvent les accompagner en ce sens en faisant travailler des compétences et capacités utiles au supérieur, notamment sur le plan méthodologique¹.

Pour tous les élèves, il s'agit de consolider leurs acquis, à distance ou en présentiel, dans la perspective du niveau scolaire supérieur qui demeure un enjeu majeur. Cet objectif est à porter bien entendu en tenant compte de l'organisation de chaque établissement pour cette reprise¹ et des réflexions conduites en équipe et en conseil pédagogique.

Les IA IPR, dans cette perspective, ont formalisé ensemble, à destination de tous les enseignants, les orientations générales suivantes pour finir l'année :

- S'engager avant tout sur l'accompagnement et l'écoute des élèves.
- S'adosser aux documents nationaux récemment publiés¹ pour déterminer quelques priorités pour la phase suivante (la rentrée de septembre, les études à venir). Les professeurs n'hésiteront pas à contacter les IA-IPR si nécessaire.
- Planifier le travail autour de ces priorités par niveau, avec des possibilités de personnalisation pour les élèves en fonction de leur participation aux enseignements depuis le confinement. Pour cela, s'appuyer sur une phase de diagnostic¹.
- Identifier, dans les ressources existantes (notamment numériques), celles qui permettent de travailler ces priorités. Selon les situations, elles pourront être exploitées en présentiel et/ou mises à disposition des élèves à distance pour un travail en autonomie le plus personnalisé possible¹.
- Pallier au mieux les risques de décalage entre les exigences de l'école et les niveaux fragilisés de certains élèves : pour cela, s'assurer que chaque élève disposera, avant la fin de l'année scolaire et en prévision de l'année prochaine, de la liste des notions et compétences qu'il aura effectivement abordées au cours de cette année (en s'appuyant sur le cahier de textes, en surlignant la copie d'une table des matières d'un manuel, en proposant un tableau...). Cette liste pourra servir d'élément de diagnostic aux enseignants qui l'accueilleront l'an prochain.

Afin de limiter l'hétérogénéité prévisible de la rentrée 2020, mais aussi de mutualiser la réflexion et le travail, un travail en équipe (disciplinaire et pédagogique) est primordial, notamment en ce qui concerne la définition des priorités.

Enfin, la période de continuité pédagogique a amené la majorité des professeurs à utiliser davantage de solutions numériques pour travailler avec leurs élèves et entre eux. Cette évolution des pratiques, souvent accompagnée de dispositifs de mutualisation et d'entraide, ne peut que profiter aux mois et années à venir. La poursuite et l'enrichissement de ces pratiques en lien avec le numérique, notamment celles qui permettent aux élèves de collaborer et créer ensemble, est souhaitable. Cette fin d'année, déchargée de l'obligation de terminer les programmes, est une occasion propice à des essais complémentaires que nous encourageons. Des "banques d'idées" pourraient également se mettre en place.

Cette période de continuité pédagogique a mis en lumière l'engagement et la conscience professionnelle des enseignants ainsi que leurs capacités d'innovation et d'adaptation. Ce travail, reconnu et salué par tous, a accéléré l'évolution de l'école vers des démarches d'enseignement complémentaires et nourri l'expérience commune. Il contribue pleinement au renouvellement et à la qualité de la réflexion sur notre système d'enseignement. Ainsi les nécessités de la période actuelle ont contribué à l'émergence d'outils et de pratiques qui pourraient se révéler très utiles dans le futur.

¹ « ... l'enjeu n'est pas de finir les programmes mais de s'assurer que les élèves maîtrisent les connaissances nécessaires pour poursuivre leur scolarité dans de bonnes conditions. Il s'agit d'éviter que les difficultés non surmontées au cours de cette année si particulière ne s'ancrent durablement. »

Circulaire du 4 mai 2020, page 4.

¹ « Des groupes multi-niveaux peuvent être constitués pour scolariser des élèves prioritaires dont les cours n'ont pas repris et correspondant aux catégories suivantes :

- les élèves en situation de handicap ;
- les élèves décrocheurs ou en risque de décrochage ;
- les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire et à la continuité de la vie de la Nation. Dans la mesure du possible, il est également tenu compte des élèves relevant d'une même fratrie.

Circulaire du 4 mai 2020, page 2.

¹ « Les élèves qui n'ont pas participé avec assiduité à l'enseignement à distance font l'objet d'une attention toute particulière afin de les mettre dans des conditions d'apprentissage favorables et prévenir ainsi un éventuel risque de décrochage scolaire. »

Circulaire du 4 mai 2020, page 4.

¹ « Une attention particulière est portée [...] en terminale, aux enseignements essentiels dans la perspective de la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur. »

Circulaire du 4 mai 2020, page 6.

¹ Voir le paragraphe 2.1 de la circulaire du 4 mai.

¹ Voir la page EDUSCOL pour les attendus en collège et également la circulaire du 4 mai.

¹ Voir le paragraphe 3.2 de la circulaire du 4 mai.

¹ « Les professeurs qui assurent un service complet en présentiel dans l'école ou l'établissement ne sont pas astreints à l'enseignement à distance. L'enseignement à distance pour les élèves restés chez eux est assuré par les professeurs qui sont aussi à domicile. Le lien à distance entre élèves et professeurs est défini à l'échelle de l'école ou de l'établissement, avec l'aide, le cas échéant, des autorités académiques. »

Circulaire nationale du 4 mai, page 2.